

Consultation publique

Projets de règlements P-03-153 et P-03-152

**Modification des plans d'affectation du sol et des limites de hauteur et de densité et construction et occupation d'un complexe résidentiel et commercial dans le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue De Lorimier et les rues Sainte-Catherine et Parthenais
SAQ – Porte Sainte-Marie
Arrondissement de Ville-Marie**

Le projet de règlement P-03-153 intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Plateau Mont-Royal / Centre-Sud (CO92 03386) » et le projet de règlement P-03-152 intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe résidentiel et commercial sur le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue De Lorimier et les rues Sainte-Catherine et Parthenais » ont été adoptés par le conseil municipal à son assemblée du 22 septembre 2003. A la demande du conseil municipal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ces projets de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Modification au plan d'urbanisme

Le projet de règlement P-03-153 modifie le plan d'urbanisme de la ville de Montréal pour l'arrondissement de Ville-Marie de façon à remplacer l'aire d'affectation « Industrie » par l'aire d'affectation « Activités multiples », de même que les limites de hauteur en mètres et en étages pour le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue De Lorimier et les rues Sainte-Catherine et Parthenais. Cette modification est requise afin de permettre le développement du quadrilatère visé à des fins résidentielles et commerciales.

Adoption d'un projet de règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la ville de Montréal

Les constructions visées dérogent aux dispositions relatives à la hauteur en mètres, aux usages et au nombre de cases de stationnement du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie. Le mécanisme prévu par l'article 89 de la charte permet au conseil municipal d'autoriser un tel projet puisqu'il vise un développement résidentiel et commercial de plus de 25 000 mètres carrés situé à l'extérieur du centre des affaires (projet de règlement P-03-152).

Cette modification émane d'une demande déposée par l'entreprise « Les nouveaux ensembles urbains Ltée » et par la Société des Alcools du Québec (SAQ), permettant de construire le complexe résidentiel et commercial ci-haut décrit.

Le projet de règlement P-03-152 ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Les projets de règlement doivent faire l'objet d'une consultation puisque le projet de règlement P-03-153 vise une modification du plan d'urbanisme et que le projet de règlement P-03-152 permet la réalisation, conformément à l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, d'un projet dérogoire au règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie.

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance des projets de règlement et de la documentation relative aux projets sont invités à le faire dès aujourd'hui aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ à l'arrondissement de Ville-Marie, 888, boulevard de Maisonneuve Est, 5^e étage;
- ❖ à la Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
- ❖ à l'Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site internet : www.ocpm.qc.ca

Les bibliothèques municipales de Montréal permettent l'accès gratuit au réseau Internet.

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique :

Le lundi 24 novembre 2003
19 heures
Salle paroissiale
Église Saint-Vincent-de-Paul
2320 B, rue Sainte-Catherine Est

La consultation publique se déroulera comme suit :

- La description et l'explication des projets de règlement, suivies d'une période de questions;
- L'audition des opinions des personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur les projet.

Renseignements : Alain Cardinal (514) 872-3568 (OCPM)

Montréal, le 7 novembre 2003

M^e Jacqueline Leduc
Greffière de la ville

Public Consultation

Draft by-laws P-03-153 and P-03-152

Amendment to the land use areas, height and density limits, and construction and occupancy of a residential and commercial complex in the quadrilateral bounded by René-Lévesque Boulevard, De Lorimier Avenue, and Sainte-Catherine and Parthenais streets

**Société des alcools du Québec (SAQ) – Porte Sainte-Marie
Ville-Marie Borough**

Draft by-law P-03-153 entitled “Règlement modifiant le plan d’urbanisme, plan directeur de l’arrondissement Plateau Mont-Royal / Centre-Sud” and the By-law authorizing the construction and occupancy of a residential and commercial complex in the quadrilateral bounded by René-Lévesque Boulevard, De Lorimier Avenue, and Sainte-Catherine and Parthenais streets (P-03-152), were adopted at the Montréal city council meeting of September 22, 2003.

At the city council’s request, the Office de consultation publique de Montréal (OCPM) will hold public consultations on the draft by-laws and provide the background material.

OBJECT OF CONSULTATIONS

Amendment to the urban plan

Draft by-law P-03-153 amends the urban plan of the City of Montréal for the Ville-Marie Borough to replace the “Industrie” land use area by the “Activités multiples” land use area, as well as the height limits in metres and in storeys in the quadrilateral bounded by René-Lévesque Boulevard, De Lorimier Avenue, and Sainte-Catherine and Parthenais streets. The amendment is required to allow the development of the quadrilateral for residential and commercial purposes.

Adoption of a draft by-law under section 89 of the Charter of the City of Montréal

The proposed constructions depart from by-laws of the Ville-Marie Borough as to heights in metres, uses and number of parking units. Under section 89 of the Charter of the City of Montréal, the council may authorize the project as it concerns a residential and commercial development of more than 25 000 m² beyond the business district (P-03-152).

The amendment was requested by “Les nouveaux ensembles urbains Itée” and the “Société des alcools du Québec” (SAQ) to allow the development of the residential and commercial complex described above.

Draft by-law P-03-152 is not subject to a referendum vote.

Public consultations must be held since draft by-law P-03-153 amends the urban plan, and draft by-law P-03-152 provides for a departure from the Urban Planning By-law for Ville-Marie Borough, in accordance with section 89 of the Charter of the City of Montréal.



BACKGROUND MATERIAL

The draft by-laws and background material may be consulted at the following places, during regular office hours:

- ❖ Ville-Marie Borough office, 888 De Maisonneuve Boulevard East, 5th floor
- ❖ Direction du greffe, Ville de Montréal, 275 Notre-Dame Street East, Ground floor
- ❖ Office de consultation publique de Montréal, 1550 Metcalfe Street, Suite 1414
www.ocpm.qc.ca

Public libraries of Montréal offer free access to Internet.

PUBLIC CONSULTATION

The meeting will be conducted as follows:

- Description and explanation of the draft by-laws, followed by a question period
- Opinions and views of persons and organizations concerned

Monday, November 24, 2003
at 7 p.m.
Saint-Vincent-de-Paul Church
Parish hall
2320 B Sainte-Catherine Street East

Information: Alain Cardinal (514)872-3568 (OCPM)

Montréal, November 7, 2003

Jacqueline Leduc
City Clerk